

Pétition « pour une animation socioculturelle indépendante des pouvoirs publics, au service des quartiers et de leurs habitant.e.s »

Le 29 novembre dernier, la Ville de Lausanne a annoncé sa volonté de municipaliser la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), laquelle gère actuellement 17 centres socioculturels et maisons de quartier. Cette décision unilatérale de la Municipalité va pourtant à l'encontre de deux audits, qui recommandaient à la ville de « reconnaître la FASL comme un partenaire central, indépendant de la ville, pour la mise en œuvre de cette politique publique » et de « supprimer toute forme d'ingérence dans les affaires d'une institution de droit privé ».

Alors même que la FASL tient compte des critiques formulées dans ces audits et opère, depuis deux ans, un processus de restructuration, ce passage en force de la Municipalité témoigne une nouvelle fois de l'habitude prise par la ville de s'ingérer dans le fonctionnement de la FASL. Or cette municipalisation à marche forcée est à l'opposé des impératifs de l'animation socioculturelle : la reconnaissance du droit à l'autodétermination pour les associations et les habitant.e.s des quartiers. Cette marge de manœuvre est essentielle puisqu'elle permet actuellement aux animateurs et animatrices de travailler avec toutes les populations, selon les principes de la libre adhésion et de l'inconditionnalité, et offre la possibilité, aux professionnel.le.s et aux associations, d'ouvrir leurs centres à la diversité et de tisser des liens relationnels avec les personnes les plus fragilisées.

Les pétitionnaires dénoncent le projet de municipalisation de la FASL imposé par la Municipalité et s'inquiètent des conséquences qu'elle aura sur le terrain, sur les associations comme sur les professionnel.le.s. Aussi, nous revendiquons une animation socioculturelle au service des quartiers et des habitant.e, loin de l'ingérence des pouvoirs et partis politiques, qu'elle que soit leur couleur.

Les pétitionnaires demandent à la Ville de Lausanne :

- de mettre immédiatement un terme à la municipalisation, annoncée sans le consentement du législatif, qui ne saurait garantir l'indépendance essentielle à la mission de l'animation ;
- de cesser de baser sa politique de négociation sur un chantage au financement, lequel doit se fonder sur la reconnaissance de l'utilité publique des activités exercées par la FASL et non sur l'imposition d'un catalogue de prestations établi unilatéralement par la ville ;
- de reconnaître et respecter le droit à l'autodétermination de la FASL, des associations et des professionnel.le.s qui la composent ; l'ingérence doit cesser pour permettre un climat d'entente propice aux négociations liées à l'avenir de l'animation socioculturelle.

| Prénom | Nom | Lieu | Signature |
|--------|-----|------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Pour une animation socioculturelle indépendante des pouvoirs publics, au service des quartiers et de leurs habitant.e.s, signez ici et envoyez à l'adresse suivante : Commission du Personnel FASL, Centre de rencontre et d'animation des Boveresses, Avenue des Boveresses 27 bis, 1010 Lausanne